

3- RECOMMANDATIONS POUR LA DESCRIPTION DES OBJETS

INTRODUCTION

Pour des raisons d'identification et de documentation, les objets des collections muséographiques peuvent être décrits sur les fiches (du fichier maître ou d'index) de manière plus détaillée que dans le registre d'inventaire.

STANDARDISATION

Certains objets peuvent être décrits de façon précise, voire codée, suivant une convention établie. C'est le cas des instruments de musique par exemple. Des études scientifiques pointues ont été faites par les ethnomusicologues, et il existe des grilles de description pour chaque variété d'instrument.

Des **descriptions standardisées** sont très souvent attachées à une discipline (ethnomusicologie, archéologie, histoire naturelle, etc.). Elles sont cependant relativement rares dans les musées généralistes et/ou à vision ethnographique. La grande variété de formes, de techniques de fabrication et d'objets rend difficile la généralisation d'une telle pratique; souvent la description est donc « libre ».

UNIFORMITÉ : ADOPTER UN SCHÉMA DESCRIPTIF

Cependant, pour des raisons d'uniformisation de la documentation, il convient, autant que faire se peut, d'utiliser dans un même musée, le même vocabulaire et le même schéma descriptif, pour les objets et les matières similaires.

La description devra ainsi suivre le plus possible un **schéma pré-établi**. Elle pourra être organisée autour des 4 points suivants par exemple :

1. **Dénomination** (*le nom commun de l'objet*)
2. **Morphologie** (*forme, dimensions*)
3. **Matériaux et/ou techniques de fabrication** (*constitué de...*)
4. **Décor ou iconographie** (*représentant...*)

La description est présentée sous forme de phrase(s). Si elle comprend plusieurs phrases, on retourne à la ligne après chaque point descriptif (voir Exemple 3).

Exemple 1

« Boîte à priser quadrangulaire en corne grise striée de blanc avec couvercle gravé de motifs géométriques. »

1. Dénomination :	Boîte à priser
2. Morphologie :	quadrangulaire
3. Matière/ techniques :	corne, couvercle gravé
4. Iconographie/décor :	motifs géométriques

Exemple 2

« Statuette en bois sculpté et peint représentant une femme lavant un enfant. »

1. Dénomination :	Statuette
2. Morphologie :	---
3. Matériaux et techniques :	(en) bois sculpté et peint
4. Iconographie/décor :	représentant une femme lavant un enfant

Exemple 3

« Peigne quadrangulaire monoxyle à 9 dents, en bois gravé.

Manche sculpté d'une tête Janus. Décor triangulaire formant croisillons à la base des dents. »

1. Dénomination :	Peigne
2. Morphologie :	quadrangulaire monoxyle à 9 dents
3. Matériaux et techniques :	bois gravé / sculpté
4. Iconographie/décor :	tête Janus. Décors triangulaire formant croisillons

Conseils pratiques

- ❖ Il n'est pas nécessaire que tous les points descriptifs figurent dans la description s'ils ne sont pas appropriés (cf. Exemple 2).
- ❖ Les informations supplémentaires (date de fabrication, auteur, utilisation, etc.) figurent en fin de description ou peuvent être reportés dans les dossiers documentaires.
- ❖ Si l'objet est compliqué à décrire ou si deux objets sont identiques par la description, il est recommandé de compléter la description par une **photo** (datée et référencée) ou un **dessin**.
- ❖ Il appartient à chaque musée d'établir son ou ses schémas descriptifs suivant les variétés d'objets qu'il possède et suivant les informations qu'il désire donner. Ce ou ces schémas descriptifs doivent être à la disposition du personnel responsable de la documentation.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

ICOM, *Manuel de normes, Documentation des collections africaines*, Paris, ICOM, 1996.